N°80

Février 2017

Caen Handi info

CAEN NORMANDIE

Caen Handi Info
Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH)
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTE

p.3
ENFANCE ET SCOLARITE

p.4
VIE PROFESSIONNELLE

p.4
ALLOCATIONS

p.4
DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

p.5
VIE SOCIALE

p.8
ASSOCIATIONS

SANTE

La ville de Caen lance un appel à propositions d'actions de santé (APAS), dans le cadre du contrat local de santé. L'appel à propositions d'actions de santé se décline **autour de 3 thématiques** : Accès aux soins et à la santé pour tous", Promouvoir un habitat sain" et "Manger, bouger : les clés pour rester en bonne santé".
Toutes les formes de structures locales à but non lucratif (à l'exclusion des entreprises à caractère commercial) peuvent postuler **du 15 février au 6 avril** : les associations, les centres socio-culturels, les centres d'animation jeunesse, les MJC, la Mission locale, les établissements spécialisés, les établissements publics de soins...
Les notes de cadrage et le formulaire de réponse sont téléchargeables via http://caen.fr/actualites/appel-propositions-dactions-sante-2017
Contact: Ville de Caen, Direction santé risques salubrité, 15 rue de la Girafe, 14000 Caen. Tél. 02 31 54 47 20.
Email: accueil-hygiene@caen.fr

► Appel à projets de l'UNAFAM

(ASH, 17/02/2017, p 14) - Réf: I- 7

L'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) lance un appel à projets 2017 lié à la recherche sur les désordres psychiques de l'adolescent et/ou de l'adulte, avec l'attribution de prix à de jeunes chercheurs impliqués dans des programmes de niveau international (deux dotations de 5 000 euros). Les dossiers sont à adresser par voie électronique exclusivement à prixrecherche@unafam.org, à l'attention du comité scientifique avec la mention « Prix Recherche Unafam 2017» (date limite d'envoi le 31 mars 2017).
http://www.unafam.org/Appel-a-projets-lancement-du-Prix.html

Dans le cadre de la 28ème édition des semaines d'information sur la santé mentale, le conseil local de la santé mentale (CLSM) organise, **du 11 au 24 mars 2017**, une série de rencontres et animations gratuites autour du thème de la santé mentale et du travail **à Caen** (Maison des associations, établissement public de santé mentale, foyer Robert-Rème, CHU**), Hérouville-Saint-Clair et Vaux-sur-Aure.**
Le conseil local de la santé mentale est un dispositif co-piloté par la Ville de Caen, le CHU de Caen, l'EPSM en collaboration avec la Maison des adolescents du Calvados, l'Union nationale des familles et amis de personnes malades psychiques (UNAFAM) et l'association Advocacy Normandie.
http://caen.fr/sites/default/files/evenement/17/02/sismcaen2017web.pdf
Contact: Ville de Caen, Direction santé risques salubrité, service de prévention sanitaire. Tél: 02 31 54 47 20.

ENFANCE ET SCOLARITE

► Scolarisation des enfants handicapés, malades ou en grave difficulté : création d'un certificat unique pour les enseignants

(ASH, 17/02/2017, p 35-36) – Décret n°2017-169 du 10 février 2017, Journal officiel du 12 février 2017, arrêtés du 10 février 2017, Journal officiel du 12 février 2017 - Réf: II- 2.0

Un décret et deux arrêtés instituent un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) commun aux enseignants du premier degré et du second degré exerçant dans des établissements accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Ce nouveau certificat pourra être obtenu à compter de la rentrée 2017.

Les textes réglementaires précisent le contenu de la formation, les modalités d'organisation de l'examen et la nature des épreuves.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034026196
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034026211&dateTexte=&categorieLien=id
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034026230&dateTexte=&categorieLien=id

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► Une ferme sociale en milieu urbain. La culture de l'insertion

(ASH, 3/02/2017, p 20-24) - Réf: III- Généralités

En Seine-Saint-Denis, l'association La Résidence sociale, qui gère deux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) dans ce département, s'est alliée à une coopérative pour développer une activité de maraîchage biologique sous le nom de "la Ferme des possibles". A travers cette expérimentation originale, différents publics (travailleurs handicapés des ESAT, personnes en insertion: chantier école, stagiaires issus de centres d'accueil pour demandeurs d'asile et partenaires du milieu ordinaire : clinique, lycée, entreprises privées) peuvent se côtoyer au sein de cette activité commune située sur un terrain appartenant à la ville de Stains.
Contact : La Ferme des possibles, rue de la Coopération et rue du Moulin-à-Vent, 93240, Stains.

ALLOCATIONS

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:
http://caen.fr/sites/default/files/page/17/01/lesprestationsauxpersonneshandicapees.pdf

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

► Droit des personnes handicapées: la France viole à nouveau la Charte sociale européenne

(ASH, 03/02/2017, p 8-9) - Réf: V- Généralités

Le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe a publié récemment ses conclusions 2016 sur les dispositions de la Charte sociale européenne relatives à l'emploi, la formation et l'égalité des chances dans 34 États membres.
Les droits examinés étaient : le droit au travail ; le droit à l'orientation et à la formation professionnelles ; le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté ; le droit à l'exercice d'une activité lucrative; le droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe ; le droit à la protection en cas de licenciement ; le droit des travailleurs à la protection de leurs créances en cas d'insolvabilité de leur employeur.
Parmi les166 cas de non-conformité à la Charte identifiés par le Comité, 3 concernent la France et sont relatifs à l'inclusion des personnes handicapées : le droit à l'éducation et à la formation professionnelle, l'emploi et l'intégration et la participation à la vie sociale.
Lien vers les conclusions 2016 du Comité européen des droits sociaux

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

► Personnes handicapées. "Réponse accompagnée pour tous": une promesse réalisable?

(ASH, 10/02/2017, p 22-25) - Réf: VI- Généralités

Issu du rapport du conseiller d'Etat, Denis Piveteau, le chantier national "une réponse accompagnée pour tous", lancé en novembre 2015, a sélectionné 24 départements pour expérimenter un dispositif basé sur une mobilisation de tous les acteurs du handicap (Maisons départementales des personnes handicapées, financeurs, Education nationale, gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, établissements de santé, associations…) autour de la personne handicapée, en cas de rupture de sa prise en charge.
Sa généralisation au territoire national est prévue au 1er janvier 2018.
Un plan d'accompagnement global (PAG), déterminé par un groupe opérationnel de synthèse, précise l'ensemble des interventions nécessaires au parcours de la personne et désigne les institutions chargées de leur mise en œuvre.
Pour l'instant, le bilan est en demi-teinte : réunions de synthèse chronophages, limites budgétaires, nécessité d'une formation commune pour tous les acteurs.
Une phase de bilan et de capitalisation de l'expérience des départements tests est prévue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avec la rédaction d'un guide méthodologique de mise en œuvre du dispositif d'orientation permanent et la tenue de séminaires de restitution et de déploiement.

► "Une réponse accompagnée pour tous": un décret encadre l'élaboration du plan d'accompagnement global

(ASH, 10/02/2017, p 41) – Décret n°2017-137 du 7 février 2017, Journal officiel du 8 février 2017 - Réf: VI- Généralités

Dans le cadre de la démarche "une réponse accompagnée pour tous", le plan d'accompagnement global (PAG) prévoit, lorsqu'une personne handicapée se trouve sans solution d'accompagnement, la mise en œuvre d'une réponse immédiate construite par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en fonction de l'offre locale.
Un récent décret détermine les informations nécessaires à l'élaboration des PAG, que les agences régionales de santé (ARS), les services de l'Etat et les collectivités territoriales communiquent à la MDPH, afin de définir, en réponse aux besoins des personnes handicapées, les interventions requises dans les domaines de l'accompagnement, de l'éducation et de la scolarisation, des soins, de l'insertion professionnelle ou sociale et de l'appui aux aidants.
Il précise les modalités de transmission de ces informations. Il prévoit également la possibilité pour les MDPH de requérir des informations complémentaires au-delà de leur ressort territorial dès lors que les informations transmises se révèlent insuffisantes pour élaborer un PAG.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034010837

► Handéo analyse la place des SAAD dans les schémas "handicap"

(ASH, 24/02/2017, p 12) - Réf: VI- 1.1.3

L'Observatoire national des aides humaines de Handéo (association rassemblant des associations, fédérations et unions nationales du handicap pour le développement des services à la personne) a publié un baromètre thématique Handéo'Scope qui s'adresse à tous les acteurs concernés par les aides humaines et l'autonomie. Il permet de valoriser les politiques locales à l'égard des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le secteur du handicap, avec pour objectif de mieux saisir la place donnée aux SAAD dans les stratégies politiques du handicap des conseils départementaux et des agences régionales de santé (synthèse effectuée à partir des données consultées en ligne concernant les schémas régionaux 2012-2016 et les schémas départementaux « handicap » en cours de validité au 1er juin 2016).
http://www.handeo.fr/images/communication/observatoire/Handeoscope/OBS_Barometre_Fevrier2017_Handeo_.pdf

HEBERGEMENT

► Personnes handicapées : diffusion de recommandations de l'ANESM sur les "espaces de calme-retrait"

(ASH, 10/02/2017, p 9-10) - Réf: VI- 1.2

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) a publié ses dernières recommandations de bonnes pratiques concernant les espaces de calme-retrait et d'apaisement.
Elles abordent les thèmes de la conception et de l'aménagement de ces espaces, du type de retrait selon les personnes et les situations, de la mise en place des méthodes alternatives comme stratégies d'apaisement et enfin de la gestion de la mise en danger (mesures de contrainte en tant que dernier recours).
http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?article1079&var_mode=calcul

► L'agrément des accueillants familiaux

(ASH, 24/02/2017, p 45-53) - Réf: VI- 1.3

Ce dossier présente la procédure d'agrément des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou des personnes handicapées (mode d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et le placement en établissement) modifiée par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et par un décret du 19 décembre 2016.
Sont notamment abordés les thèmes suivants: profil et nombre de personnes accueillies, les critères d'agrément (référentiel, conditions d'accueil et de sécurité, durée et contrôle).

ACCESSIBILITE

► L'USH et l'Etat signent une convention sur l'accessibilité des logements du parc social

(ASH, 17/02/2017, p 7-8) - Réf: VI- 2.4

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, et Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, ont signé récemment une convention avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) pour l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social à la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou au handicap.
Cette convention d'une durée de trois ans vise à mobiliser les bailleurs sociaux autour des besoins concernant la prise en compte de la perte d'autonomie liés à l'âge ou au handicap dans tous les registres de la gestion patrimoniale, locative, sociale et de proximité.
Elle regroupe trois grands axes : développer une offre de logements adaptés (notamment faciliter les mutations de logement pour les personnes âgées ou handicapées et encourager les formules d'habitat spécifique), améliorer l'articulation avec les politiques locales et encourager l'innovation et capitaliser les bonnes pratiques.
http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/convention_etat-ush_liee_au_handicap_ou_au_vieillissement_vf.pdf

LOISIRS ET CULTURE

La Ferme Culturelle du Bessin et l'artiste ELSA R organisent un repas (apéro déambulatoire et dîner) dans le noir**, le samedi 18 mars 2017 à 20h, à Esquay sur Seulles**, **en partenariat avec l'association A Vue de Truffe**.
Le concept est de, l'espace d'une soirée, se mettre dans la peau d'une personne non-voyante et de déguster un dîner privé du sens de la vue, de manière conviviale et créative.
Sur réservation uniquement. Tarifs : 30€ (tarif plein)/28€ (tarif réduit).
Contact : Ferme Culturelle du Bessin, 39 chemin de Varembert, commune de Saint Gabriel Brécy 14400 Esquay sur Seulles. Tél : 02 31 21 05 62.
https://www.fcb.varembert.com/AGENDA/agenda.htm

Le musée des Beaux-Arts de Caen propose **le samedi 1er avril 2017 à 11h** une visite sensorielle autour de la nature morte dans les collections permanentes.
Cette visite s'adresse particulièrement au public déficient visuel mais est également ouverte au public voyant.
Réservations auprès du service des publics : 02 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi).
Tarif: 4 euros par personne + accès au musée (sauf visiteurs en situation de handicap munis de la carte d'invalidité, et leur accompagnateur).
http://mba.caen.fr/visites/visites-deficients-visuels

CITOYENNETE

► Les propositions de la CNCDH pour rendre effectif le droit de vote des personnes handicapées

(ASH, 3/02/2017, p 7-8) - Réf: VI-3.4.7

Un avis récent de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) souligne la nécessité de garantir la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap intellectuel et psychique et suggère des mesures qui permettraient de favoriser l'accès au vote pour ce public.
http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126_avis_droit_de_vote_des_pers._handicapees_a5_vdef_1.pdf

► "C'est ma vie! Je la choisis. Handicap, autodétermination et projet de vie"

(ASH, 17/02/2017, p 15) - Réf: VI-3.4.7

La Fondation Internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) a édité un document présentant des témoignages de personnes porteuses de trisomie 21, de familles et de professionnels, une synthèse des connaissances issues de la recherche sur les thématiques de l'autodétermination, du projet de vie et des technologies de soutien, ainsi qu'une présentation de l'outil numérique « C'est ma vie je la choisis ! » dédié à la notion de choix et à la formulation du projet de vie.
http://www.firah.org/centre-ressources/upload/publications/edition-h/c-est-ma-vie/edition-h-c-ma-vie-2.pdf
http://www.firah.org/centre-ressources/upload/notices3/2016/j83_dossier.pdf
http://www.monprojetdevie.trisomie21-france.org

POLITIQUE DU HANDICAP

► La Commission dresse un bilan mitigé de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées

(ASH, 17/02/2017, p 10) - Réf: I-3.3

La Commission européenne a publié récemment un rapport sur les cinq premières années de mise en œuvre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.
Il en ressort que des progrès ont été accomplis dans l'ensemble des huit domaines de la stratégie (l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure).
Toutefois, les personnes en situation de handicap restent constamment défavorisées dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'intégration sociale, étant donné que la discrimination demeure un obstacle de taille.
http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=2725&furtherNews=yes

► Contestation d'une décision d'orientation de la CDAPH : la structure d'accueil initiale doit maintenir la prise en charge

(ASH, 24/02/2017, p 39) – Cass, civ, 2e, 19 janvier 2017, n°16-13394 - Réf: VI-4.3

Un arrêt récent de la Cour de cassation a décidé qu'un recours formé contre une décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) par une personne handicapée

ou son représentant légal possède un caractère suspensif qui entraîne le maintien ou la réintégration de l'intéressé dans sa structure d'accueil initiale, jusqu'à ce que le juge saisi statue.
A défaut de prise en charge par l'établissement concerné, celui-ci engage sa responsabilité civile.
Lien vers le site de Legifrance

ASSOCIATIONS

Une nouvelle association à destination des personnes déficientes visuelles a été récemment créée, **Clin d'œil** : elle a pour but d'unir, soutenir et aider les personnes non voyantes et malvoyantes dans leur vie quotidienne et de proposer à tous une sensibilisation afin de changer le regard de la société pour une meilleure intégration des déficients visuels.
Contact : Clin d'œil, 6 rue Brière, 14120 Mondeville. Tél: 02 31 39 61 53. Email: clindoeilnormandie@orange.fr

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Déclic (n°175- Janvier/Février 2017)
Dossier : Dossier société: parents/médecins: et si on avançait ensemble?

Etre Handicap Information (n°146-147- Janvier/Février 2017)
Dossier : La santé dans tous ses états

Faire Face (n°747- Janvier/Février 2017)
Dossier : Dossier vie sociale: Activités, acteurs, actions

Renseignements
HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
Le guide Accessibilité, des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap…

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :
> Des articles signalés dans la revue de presse ;
> Des ouvrages ;
> Des revues :
- *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
- *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
- *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
- *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.

> Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile…

Par téléphone : 02 31 15 38 56
Permanence téléphonique :
- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN
Service Information Personnes handicapées

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès
Tram : *arrêt Bernières*
Bus : *arrêts Saint-Jean ou Bernières*